

Compte-rendu

de la réunion du Conseil Communautaire

Séance du 26 mars 2019

* * * * *

Sur convocation en date du 20 mars 2019, le Conseil de Communauté s'est réuni le 26 mars 2019, sous la Présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Gilbert BONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Philippe WERMEILLE, Mme Véronique DEL DO, MM. Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, David ALPY, M. David DUSSOUILLEZ, Mmes Arielle BAILLY, Véronique DELACROIX, Rahma TBATOU, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Jean-Noël TRIBUT, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Mme Jeanne MAITREJEAN, MM. Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Christophe PETETIN, Raymond METRA suppléant, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Mme Alexandra TARBY suppléante, François SORDEL, Jean-Pierre MOREL, Mme Jocelyne NICOD suppléante, Xavier RACLE, Florent SERRETTE, Mme Karine CORNIER suppléante, MM. Gilles GRANDVUINET, Martial BASTAROLI suppléant, Hervé GIRARDOT, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain MOUREY suppléant, MM. Jean-Claude DENISET, Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN, M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. Serge CHARTIER, Jean BESANCON, Alain CUBY

Excusés : Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, M. Pierre BREGAND, Didier CLEMENT, Pascal GRENIER, Jean-Louis DUPREZ, Mme Monique FANTINI, MM. Jean-Paul LEBLOND, Gilles MOREL, Mme Andrée LECOULTRE, M. Denis MOREAU, Gilles CICOLINI, Philippe DOLE, Joël ALPY, Jean-Marie VOISIN, Dominique CHAUVIN, Thibaut FERREUX, Yves LACROIX, Alexandre DELIAVAL, Monique VILLEMAGNE, Mmes Evelyne COMTE, Elisabeth CRETENET, M. Alain MENETRIER, Daniel DAVID

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mmes Bérengère COURTOIS, Eloïse JACQUEMIN, Eloïse SCHNEIDER, Clara MARECHAL, M. Rémy MARCHADIER, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI, Philippe BALDASSARI, François JACQUIER

Secrétaire de Séance : M. Claude GIRAUD

Procurations :

- Joël ALPY à Florent SERRETTE

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

Conseil de Communauté du 26 mars 2019

2019-03-01	Démolition désamiantage d'un ensemble immobilier	4
------------	--	---

FINANCES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

COMPTES DE GESTION 2018

2019-03-02	Approbation du cpte de gestion comptable année 2018 – Budget Général Champagnole Nozeroy Jura	4
2019-03-03	Approbation du cpte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe Assainissement Collectif	4
2019-03-04	Approbation du cpte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe Assainissement autonome	5
2019-03-05	Approbation du cpte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe Abattoir	5
2019-03-06	Approbation du cpte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe Centre autistes	6
2019-03-07	Approbation du cpte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe ADS	6
2019-03-08	Approbation du cpte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe Chalet de la Haute Joux	6
2019-03-09	Approbation du cpte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe Ordures Ménagères	7
2019-03-10	Approbation du cpte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe ZA Equevillon	7
2019-03-11	Approbation du cpte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe ZA La Planchette	7
2019-03-12	Approbation du cpte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe ZA Mignovillard	8
2019-03-13	Approbation du cpte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe ZA Censeau	8
2019-03-14	Approbation du cpte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe ZA Montrond	8
2019-03-15	Approbation du cpte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe ZA Sirod	9
2019-03-16	Approbation du cpte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe Zone commerciale	9
2019-03-17	Approbation du cpte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe ZA Bouvet	9

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

2019-03-18	Approbation du compte administratif année 2018 – Budget Général Champagnole Nozeroy Jura	10
2019-03-19	Approbation du compte administratif année 2018 – Budget annexe Assainissement Collectif	10
2019-03-20	Approbation du compte administratif année 2018 – Budget annexe Assainissement autonome	11
2019-03-21	Approbation du compte administratif année 2018 – Budget annexe Abattoir	11
2019-03-22	Approbation du compte administratif année 2018 – Budget annexe Centre autistes	12
2019-03-23	Approbation du compte administratif année 2018 – Budget annexe ADS	12
2019-03-24	Approbation du compte administratif année 2018 – Budget annexe Chalet de la Haute Joux	13
2019-03-25	Approbation du compte administratif année 2018 – Budget annexe Ordures Ménagères	13
2019-03-26	Approbation du compte administratif année 2018 – Budget annexe ZA Equevillon	14
2019-03-27	Approbation du compte administratif année 2018 – Budget annexe ZA La Planchette	14
2019-03-28	Approbation du compte administratif année 2018 – Budget annexe ZA Montrond	15
2019-03-29	Approbation du compte administratif année 2018 – Budget annexe ZA Sirod	15
2019-03-30	Approbation du compte administratif année 2018 – Budget annexe Zone commerciale	16
2019-03-31	Approbation du compte administratif année 2018 – Budget annexe ZA Censeau	16
2019-03-32	Approbation du compte administratif année 2018 – Budget annexe ZA Mignovillard	17
2019-03-33	Approbation du compte administratif année 2018 – Budget annexe ZA Bouvet	17

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018

2019-03-34	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 - Budget Gén. Champagnole Nozeroy Jura	18
2019-03-35	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 - Budget annexe Assainissement Collectif	18
2019-03-36	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 - Budget annexe Assainissement autonome	19
2019-03-37	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 - Budget annexe Centre autistes	20
2019-03-38	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 - Budget annexe Chalet de la Haute Joux	20

BUDGETS 2019

2019-03-39	Adoption du Budget Primitif 2019 - Budget Général Champagnole Nozeroy Jura	21
2019-03-40	Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe Assainissement Collectif	21
2019-03-41	Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe Assainissement autonome	21
2019-03-42	Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe Abattoir	22
2019-03-43	Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe Centre autistes	22
2019-03-44	Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe ADS	23
2019-03-45	Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe Chalet de la Haute Joux	23
2019-03-46	Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe Ordures Ménagères	23

2019-03-47	Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe ZA Equevillon.....	24
2019-03-48	Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe ZA La Planchette.....	24
2019-03-49	Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget Z annexe ZA Mignovillard	25
2019-03-50	Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe ZA Censeau	25
2019-03-51	Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe ZA Montrond	25
2019-03-52	Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe ZA Sirod	26
2019-03-53	Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe ZA Zone Commerciale	26
2019-03-54	Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe ZA Bouvet	27

2019-03-55	Taux de fiscalité 2019	
2019-03-56	Services assujettis à la TVA	

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, URBANISME, ECONOMIE ET PERSONNEL

2019-03-57	Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE), attribution de subvention.....	28
2019-03-58	Approbation simplifiée du PLU de Mignovillard	28
2019-03-59	Modification du tableau des effectifs	29-30

ASSAINISSEMENT ET ORDURES MENAGERES

2019-03-60	Avenant à la convention avec le SICTOM pour la gestion de la déchetterie de Mignovillard.....	31
------------	---	----

AFFAIRES SCOLAIRES

2019-03-61	Ecole maternelle de Valentenouze, marché de travaux	32
------------	---	----

2019.03.01. Démolition et désamiantage d'un ensemble immobilier

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Lors de la séance du 27 septembre 2017, le Conseil communautaire a approuvé l'acquisition d'un ensemble immobilier situé au 1 rue de l'Egalité à Champagnole, d'une surface de 868 m².

L'objectif était de compléter l'emprise foncière en vue de l'implantation de la future maison médicale.

Afin de lancer la démolition et le désamiantage de cet ensemble de bâtiments : garages, entrepôts, bureaux et logement (anciennement VEOLIA).

Une consultation a été lancée le 10 janvier 2019. Les entreprises avaient alors la possibilité de remettre une offre avant le jeudi 7 février 2019 à 12h00.

7 plis sont parvenus dans les délais en version dématérialisée. L'ouverture des plis a été réalisée le mardi 12 février à 14h00. Suite à l'analyse des offres selon les critères indiqués dans la consultation, il a été décidé d'engager une négociation financière.

Après négociation avec les 7 groupements, il a été procédé à une analyse des offres au regard des critères d'attribution de la consultation.

Il est proposé par les autorités élues de retenir le Groupement : entreprise SARL GRUT pour un montant de 35.800 € HT soit 42.960 € TTC

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ensemble du marché de travaux pour la démolition et le désamiantage d'un ensemble immobilier situé au 1 rue de l'Egalité à Champagnole,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'entreprise SARL GRUT pour un montant de 35.800 € HT soit 42.960 € TTC
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.
-

FINANCES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

❖ COMPTES DE GESTION 2018

2019.03.02 Approbation du compte de gestion comptable année 2018 – Budget Général Champagnole Nozeroy Jura

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019.03.03 Approbation du compte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe Assainissement Collectif

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 du Budget annexe Assainissement Collectif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à

recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Assainissement Collectif,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 du Budget annexe Assainissement Collectif, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019.03.04 Approbation du compte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe Assainissement Autonome

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 du Budget annexe Assainissement Autonome et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Assainissement Autonome,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 du Budget annexe Assainissement Autonome, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019.03.05 Approbation du compte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe Abattoir

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 du Budget annexe Abattoir et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Abattoir,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 du Budget annexe Abattoir, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019.03.06 Approbation du compte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe Centre autistes

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 du Budget annexe Centre Autistes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Centre Autistes,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 du Budget annexe Centre Autistes, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019.03.07 Approbation du compte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe ADS

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 du Budget annexe ADS et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ADS,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 du Budget annexe ADS, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019.03.08 Approbation du compte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe Chalet de la Haute Joux

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 du Budget annexe Chalet de la Haute Joux et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Chalet de la Haute Joux,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 du Budget annexe Chalet de la Haute Joux, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019.03.09 Approbation du compte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe Ordures Ménagères

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 du Budget annexe Ordures Ménagères et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Ordures Ménagères,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 du Budget annexe Ordures Ménagères, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019.03.10 Approbation du compte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe ZA Equevillon

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 du Budget annexe ZA Equevillon et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Equevillon,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 du Budget annexe ZA Equevillon, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019.03.11 Approbation du compte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe ZA La Planchette

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 du Budget annexe ZA La Planchette et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA La Planchette,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 du Budget annexe ZA La Planchette, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019.03.12 Approbation du compte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe ZA Mignovillard

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 du Budget annexe ZA Mignovillard et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Mignovillard,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 du Budget annexe ZA Mignovillard, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019.03.13 Approbation du compte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe ZA Censeau

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 du Budget annexe ZA Censeau et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Censeau,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 du Budget annexe ZA Censeau, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019.03.14 Approbation du compte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe ZA Montrond

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 du Budget annexe ZA Montrond et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Montrond,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 du Budget annexe ZA Montrond, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019.03.15 Approbation du compte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe ZA Sirod

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 du Budget annexe ZA Sirod et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Sirod,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 du Budget annexe ZA Sirod, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019.03.16 Approbation du compte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe Zone Commerciale

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 du Budget annexe Zone Commerciale et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Zone Commerciale,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 du Budget annexe Zone Commerciale, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019.03.17 Approbation du compte de gestion comptable année 2018 – Budget annexe ZA Bouvet

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 du Budget annexe ZA Bouvet et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Bouvet,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 du Budget annexe ZA Bouvet, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019.03.18 Approbation du compte Administratif année 2018 – Budget Général Champagnole Nozeroy Jura

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget Général Champagnole Nozeroy Jura						
Résultats reportés		132 930,61	1 600 373,85		1 600 373,85	132 930,61
Opérations de l'exercice		877 816,51		2 012 802,66	0,00	2 890 619,17
TOTAUX	0,00	1 010 747,12	1 600 373,85	2 012 802,66	1 600 373,85	3 023 549,78
Résultats de clôture		1 010 747,12		412 428,81		1 423 175,93
Restes à réaliser			4 399 381,23	3 410 142,66	4 399 381,23	3 410 142,66
TOTAUX CUMULES	0,00	1 010 747,12	5 999 755,08	5 422 945,32	5 999 755,08	6 433 692,44
RESULTATS DEFINITIFS		1 010 747,12	576 809,76			433 937,36

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2018 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2019.03.19 Approbation du compte Administratif année 2018 – Budget annexe Assainissement Collectif

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget annexe Assainissement collectif dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Assainissement collectif						
Résultats reportés		193 536,00		392 608,84		586 144,84
Opérations de l'exercice	9 193,39		975 966,71		985 160,10	
TOTAUX	9 193,39	193 536,00	975 966,71	392 608,84	985 160,10	586 144,84
Résultats de clôture		184 342,61	583 357,87		399 015,26	
Restes à réaliser			756 391,39	829 447,33	756 391,39	829 447,33
TOTAUX CUMULES	9 193,39	193 536,00	1 732 358,10	1 222 056,17	1 741 551,49	1 415 592,17
RESULTATS DEFINITIFS		184 342,61	510 301,93		325 959,32	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Assainissement collectif, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2019.03.20 Approbation du compte Administratif année 2018 – Budget annexe Assainissement Autonome

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget annexe Assainissement Autonome dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Assainissement autonome						
Résultats reportés	17 072,77		21 243,94		38 316,71	
Opérations de l'exercice		18 737,00	6 285,37		6 285,37	18 737,00
TOTAUX	17 072,77	18 737,00	27 529,31	0,00	44 602,08	18 737,00
Résultats de clôture		1 664,23	27 529,31		25 865,08	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	17 072,77	18 737,00	27 529,31	0,00	44 602,08	18 737,00
RESULTATS DEFINITIFS		1 664,23	27 529,31		25 865,08	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Assainissement Autonome, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2019.03.21 Approbation du compte Administratif année 2018 – Budget annexe Abattoir

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget annexe Abattoir dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Abattoir						
Résultats reportés	26 022,51			166 367,53	26 022,51	166 367,53
Opérations de l'exercice	15 704,58		32 580,09		48 284,67	0,00
TOTAUX	41 727,09	0,00	32 580,09	166 367,53	74 307,18	166 367,53
Résultats de clôture	41 727,09			133 787,44		92 060,35
Restes à réaliser			69 000,00		69 000,00	
TOTAUX CUMULES	41 727,09	0,00	101 580,09	166 367,53	143 307,18	166 367,53
RESULTAT DEFINITIFS	41 727,09			64 787,44		23 060,35

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Abattoir, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2019.03.22 Approbation du compte Administratif année 2018 – Budget annexe Centre autistes

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget annexe Centre Autistes dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Centre Autistes

Résultats reportés		22 096,85	153 264,38		153 264,38	22 096,85
Opérations de l'exercice		136 522,50		5 142,24	0,00	141 664,74
TOTAUX	0,00	158 619,35	153 264,38	5 142,24	153 264,38	163 761,59
Résultats de clôture		158 619,35	148 122,14			10 497,21
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	158 619,35	153 264,38	5 142,24	153 264,38	163 761,59
RESULTATS DEFINITIFS		158 619,35	148 122,14			10 497,21

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Centre Autistes, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2019.03.23 Approbation du compte Administratif année 2018 – Budget annexe ADS

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget annexe Centre Autistes dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou

Compte administratif Budget annexe Centre Autistes

Résultats reportés		22 096,85	153 264,38		153 264,38	22 096,85
Opérations de l'exercice		136 522,50		5 142,24	0,00	141 664,74
TOTAUX	0,00	158 619,35	153 264,38	5 142,24	153 264,38	163 761,59
Résultats de clôture		158 619,35	148 122,14			10 497,21
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	158 619,35	153 264,38	5 142,24	153 264,38	163 761,59
RESULTATS DEFINITIFS		158 619,35	148 122,14			10 497,21

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Centre Autistes, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2019.03.24 Approbation du compte Administratif année 2018 – Budget annexe Chalet de la Haute Joux

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget annexe Chalet de la Haute Joux dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Chalet Haute Joux

Résultats reportés			137 486,48		137 486,48	
Opérations de l'exercice		86 290,82	30 521,31		30 521,31	86 290,82
TOTAUX	0,00	86 290,82	168 007,79	0,00	168 007,79	86 290,82
Résultats de clôture		86 290,82	168 007,79		81 716,97	
Restes à réaliser			1 945,00			
TOTAUX CUMULES	0,00	86 290,82	169 952,79	0,00	169 952,79	86 290,82
RESULTATS DEFINITIFS		86 290,82	169 952,79		83 661,97	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Chalet de la Haute Joux, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2019.03.25 Approbation du compte Administratif année 2018 – Budget annexe Ordures Ménagères

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget annexe Ordures Ménagères dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Ordures ménagères

Résultats reportés		52 459,49		33 658,69	0,00	86 118,18
Opérations de l'exercice		11 037,12		13 136,64		24 173,76
TOTAUX	0,00	63 496,61	0,00	46 795,33	0,00	110 291,94
Résultats de clôture		63 496,61		46 795,33		110 291,94
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	63 496,61	0,00	46 795,33	0,00	110 291,94
RESULTATS DEFINITIFS		63 496,61		46 795,33		110 291,94

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Ordures Ménagères, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2019.03.26 Approbation du compte Administratif année 2018 – Budget annexe ZA EQUEVILLON

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget annexe ZA EQUEVILLON dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Equevillon

Résultats reportés	46 289,74		256,65		46 546,39	0,00
Opérations de l'exercice	12 598,35		47 734,34		60 332,69	0,00
TOTAUX	58 888,09	0,00	47 990,99	0,00	106 879,08	0,00
Résultats de clôture	58 888,09		47 990,99		106 879,08	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	58 888,09	0,00	47 990,99	0,00	106 879,08	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	58 888,09		47 990,99		106 879,08	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2018 du Budget annexe ZA EQUEVILLON, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2019.03.27 Approbation du compte Administratif année 2018 – Budget annexe ZA LA PLANCHETTE

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget annexe ZA La Planchette dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA La Planchette

Résultats reportés		193 669,08	574 711,01		574 711,01	193 669,08
Opérations de l'exercice		90 207,65	44 198,57		44 198,57	90 207,65
TOTAUX	0,00	283 876,73	618 909,58	0,00	618 909,58	283 876,73
Résultats de clôture		283 876,73	618 909,58		335 032,85	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	283 876,73	618 909,58	0,00	618 909,58	283 876,73
RESULTATS DEFINITIFS		283 876,73	618 909,58		335 032,85	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2018 du Budget annexe ZA La Planchette, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2019.03.28 Approbation du compte Administratif année 2018 – Budget annexe ZA MONTROND

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget annexe ZA MONTROND dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Montrond

Résultats reportés		200 497,32	112 666,76		112 666,76	200 497,32
Opérations de l'exercice		229 724,31	457 893,34		457 893,34	229 724,31
TOTAUX	0,00	430 221,63	570 560,10	0,00	570 560,10	430 221,63
Résultats de clôture		430 221,63	570 560,10		140 338,47	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	430 221,63	570 560,10	0,00	570 560,10	430 221,63
RESULTATS DEFINITIFS		430 221,63	570 560,10		140 338,47	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2018 du Budget annexe ZA MONTROND, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2019.03.29 Approbation du compte Administratif année 2018 – Budget annexe ZA SIROD

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget annexe ZA SIROD dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Sirod

Résultats reportés		358,78	57 633,82		57 633,82	358,78
Opérations de l'exercice	15,00			0,00	15,00	0,00
TOTAUX	15,00	358,78	57 633,82	0,00	57 648,82	358,78
Résultats de clôture		343,78	57 633,82		57 290,04	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	15,00	358,78	57 633,82	0,00	57 648,82	358,78
RESULTATS DEFINITIFS		343,78	57 633,82		57 290,04	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2018 du Budget annexe ZA SIROD, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2019.03.30 Approbation du compte Administratif année 2018 – Budget annexe Zone Commerciale

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget annexe Zone Commerciale dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Zone Commerciale

Résultats reportés		22 750,01	55 327,10		55 327,10	22 750,01
Opérations de l'exercice		320 324,21	396 075,79		396 075,79	320 324,21
TOTAUX	0,00	343 074,22	451 402,89	0,00	451 402,89	343 074,22
Résultats de clôture		343 074,22	451 402,89		108 328,67	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	343 074,22	451 402,89	0,00	451 402,89	343 074,22
RESULTATS DEFINITIFS		343 074,22	451 402,89		108 328,67	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Zone Commerciale, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2019.03.31 Approbation du compte Administratif année 2018 – Budget annexe ZA CENSEAU

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget annexe ZA CENSEAU dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Censeau

Résultats reportés			7 455,00		7 455,00	0,00
Opérations de l'exercice	10 277,00				10 277,00	0,00
TOTAUX	10 277,00	0,00	7 455,00	0,00	17 732,00	0,00
Résultats de clôture	10 277,00		7 455,00		17 732,00	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	10 277,00	0,00	7 455,00	0,00	17 732,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	10 277,00		7 455,00		17 732,00	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2018 du Budget annexe ZA CENSEAU, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2019.03.32 Approbation du compte Administratif année 2018 – Budget annexe ZA MIGNOVILLARD

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget annexe ZA MIGNOVILLARD dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Mignovillard

Résultats reportés		63 286,91	133 059,80		133 059,80	63 286,91
Opérations de l'exercice			7 934,56		7 934,56	0,00
TOTAUX	0,00	63 286,91	140 994,36	0,00	140 994,36	63 286,91
Résultats de clôture		63 286,91	140 994,36		77 707,45	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	63 286,91	140 994,36	0,00	140 994,36	63 286,91
RESULTATS DEFINITIFS		63 286,91	140 994,36		77 707,45	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2018 du Budget annexe ZA MIGNOVILLARD, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2019.03.33 Approbation du compte Administratif année 2018 – Budget annexe ZA BOUVET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget annexe ZA Bouvet dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Bouvet

Résultats reportés			103 788,61		103 788,61	0,00
Opérations de l'exercice		56 690,29	273 508,41		273 508,41	56 690,29
TOTAUX	0,00	56 690,29	377 297,02	0,00	377 297,02	56 690,29
Résultats de clôture		56 690,29	377 297,02		320 606,73	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	56 690,29	377 297,02	0,00	377 297,02	56 690,29
RESULTATS DEFINITIFS		56 690,29	377 297,02		320 606,73	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2018 du Budget annexe ZA Bouvet, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

❖ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

2019.03.34 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 – Budget Général Champagnole Nozeroy Jura

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : 1 010 747,12 €
 un déficit de fonctionnement :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	877 816,51 €
B Résultat antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	132 930,61 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	1 010 747,12 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	412 428,81 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	989 238,57 €
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	576 809,76 €
AFFECTATION =C=G+H	1 010 747,12 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	576 809,76 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	433 937,36 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2019.03.35 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 – Budget annexe Assainissement Collectif

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : 184 342,61 €
 un déficit de fonctionnement :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-9 193,39 €
B Résultat antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	193 536,00 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	184 342,61 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	583 357,87 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	73 055,94 €
Besoin de financement F=D+E	510 301,93 €
AFFECTATION =C=G+H	184 342,61 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	184 342,61 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2019.03.36 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 – Budget annexe Assainissement Autonome

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

un excédent de fonctionnement de :

1 664,23 €

un déficit de fonctionnement :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	18 737,00 €
B Résultat antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-17 072,77 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	1 664,23 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	27 529,31 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	27 529,31 €
AFFECTATION =C=G+H	1 664,23 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 664,23 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2019.03.37 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 – Budget annexe Centre autistes

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

un excédent de fonctionnement de :

158 619,35 €

un déficit de fonctionnement :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	136 522,50 €
B Résultat antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	22 096,85 €
C Résultat à affecter = A + B (hors reste à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	158 619,35 €
D Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	148 122,14 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) Besoin de financement Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	148 122,14 €
AFFECTATION =C=G+H	158 619,35 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	148 122,14 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	10 497,21 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2019.03.38 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 – Budget annexe Chalet de la Haute Joux

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

un excédent de fonctionnement de :

86 290,82 €

un déficit de fonctionnement :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	86 290,82 €
B Résultat antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultat à affecter = A + B (hors reste à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	86 290,82 €
D Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	168 007,79 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) Besoin de financement Excédent de fonctionnement (1)	1 945,00 €
Besoin de financement F=D+E	169 952,79 €
AFFECTATION =C=G+H	86 290,82 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	86 290,82 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

❖ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019

2019.03.39 Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget Général Champagnole Nozeroy Jura

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2019 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 18 mars 2019.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2019, du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	9 372 886,21 €	9 372 886,21 €
Section d'investissement	10 041 507,90 €	10 041 507,90 €
<i>dont restes à réaliser</i>	4 399 381,23 €	3 410 142,66 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2019.03.40 Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe Assainissement Collectif

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2019 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 18 mars 2019.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2019, du Budget annexe Assainissement collectif,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget annexe Assainissement collectif,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 328 132,00 €	1 328 132,00 €
Section d'investissement	11 595 167,16 €	11 595 167,16 €
<i>dont restes à réaliser</i>	756 391,39 €	829 447,33 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2019.03.41 Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe Assainissement Autonome

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2019 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 18 mars 2019.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2019, du Budget annexe Assainissement autonome,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget annexe Assainissement autonome

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	62 075,00 €	62 075,00 €
Section d'investissement	57 352,40 €	57 352,40 €
<i>dont restes à réaliser</i>		

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2019.03.42 Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe Abattoir

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2019 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 18 mars 2019.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2019, du Budget annexe Abattoir,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, étant précisé que Monsieur Rémi HUGON ne participe pas au vote,

- **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget annexe Abattoir,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	178 038,84 €	178 038,84 €
Section d'investissement	325 174,44 €	325 174,44 €
<i>dont restes à réaliser</i>	69 000,00 €	

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2019.03.43 Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe Centre autistes

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2019 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 18 mars 2019.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2019, du Budget annexe Centre autistes,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget annexe Centre autistes

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	294 192,49 €	294 192,49 €
Section d'investissement	306 864,14 €	306 864,14 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2019.03.44 Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe ADS

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2019 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 18 mars 2019.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2019, du Budget annexe ADS,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget annexe ADS

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	144 534,00 €	144 534,00 €
Section d'investissement	8 913,57 €	8 913,57 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2019.03.45 Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe Chalet de la Haute Joux

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2019 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 18 mars 2019.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2019, du Budget annexe Chalet de la Haute Joux,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget annexe Chalet de la Haute Joux

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	117 852,00 €	117 852,00 €
Section d'investissement	253 868,79 €	253 868,79 €
<i>dont restes à réaliser</i>	1 945,00 €	

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2019.03.46 Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe Ordures Ménagères

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2019 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 18 mars 2019.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2019, du Budget annexe Ordures Ménagères,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget annexe Ordures Ménagères

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 910 901,61 €	1 910 901,61 €
Section d'investissement	90 756,33 €	90 756,33 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2019.03.47 Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe ZA EQUEVILLON

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2019 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 18 mars 2019.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2019, du Budget annexe ZA Equevillon,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Equevillon

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	658 902,97 €	658 902,97 €
Section d'investissement	522 929,03 €	522 929,03 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2019.03.48 Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe ZA LA PLANCHETTE

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2019 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 18 mars 2019.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2019, du Budget annexe ZA La Planchette,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget annexe ZA La Planchette

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 896 545,12 €	1 896 545,12 €
Section d'investissement	2 036 966,37 €	2 036 966,37 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2019.03.49 Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe ZA MIGNOVILLARD

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2019 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 18 mars 2019.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2019, du Budget annexe ZA Mignovillard,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Mignovillard

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	364 940,76 €	364 940,76 €
Section d'investissement	343 247,74 €	343 247,74 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2019.03.50 Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe ZA CENSEAU

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2019 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 18 mars 2019.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2019, du Budget annexe ZA Censeau,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Censeau

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	87 732,00 €	87 732,00 €
Section d'investissement	84 910,00 €	84 910,00 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2019.03.51 Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe ZA MONTROND

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2019 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 18 mars 2019.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2019, du Budget annexe ZA Montrond,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Montrond

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 105 354,23 €	2 105 354,23 €
Section d'investissement	2 289 694,20 €	2 289 694,20 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2019.03.52 Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe ZA SIROD

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2019 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 18 mars 2019.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2019, du Budget annexe ZA Sirod,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Sirod

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	133 219,60 €	133 219,60 €
Section d'investissement	178 354,64 €	178 354,64 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2019.03.53 Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe Zone Commerciale

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2019 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 18 mars 2019.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2019, du Budget annexe Zone Commerciale

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget annexe Zone Commerciale

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 869 928,69 €	1 869 928,69 €
Section d'investissement	2 565 257,36 €	2 565 257,36 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2019.03.54 Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget annexe ZA BOUVET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2019 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 18 mars 2019.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2019, du Budget annexe ZA Bouvet

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget annexe ZA Bouvet

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 175 094,04 €	1 175 094,04 €
Section d'investissement	964 594,04 €	964 594,04 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

❖ DIVERS

2019.03.55 Taux de fiscalité 2019

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les prévisions ont été établies comme les années précédentes sur des bases d'imposition identiques à l'année 2018 et en estimant les baisses de dotations d'Etat au regard des informations en notre possession.

Conformément aux orientations définies lors de la séance précédente, il est proposé au Conseil de maintenir en 2019, les taux votés en 2018 :

- 10.36 % pour la Taxe d'habitation (TH),
- 18.60% pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

LE CONSEIL DE COMMUNAUITE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le maintien en 2019 des taux de fiscalité votés en 2018, soit 10,36 % pour la Taxe d'Habitation (TH) et 18,60 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2019.03.56 Services assujettis à la TVA

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Dans le cadre de son budget primitif, le Conseil communautaire a inscrit des crédits pour la réalisation d'une plateforme bois déchanté et la réalisation d'une chaufferie bois sur le budget général.

Dans l'hypothèse où ces deux réalisations pourraient être mises en location, il convient d'assujettir à la TVA ces travaux.

Conformément à l'article 260 du Code Général des Impôts, les locations de locaux nus à usage professionnel peuvent faire l'objet d'une option d'assujettissement à la TVA si les locations de locaux nus à usage professionnel

consenties pour les besoins de l'activité d'un preneur assujetti à la TVA ou, si le bail est conclu à compter du 1^{er} janvier 1991, pour les besoins de l'activité d'un preneur non assujetti à la TVA.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'opter pour l'assujettissement à la TVA des services « plate-forme bois déchiqueté et chaufferie bois »,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, URBANISME, ECONOMIE ET PERSONNEL

2019.03.57 Aide à l'immobilier d'entreprise (AIE) – attribution de subvention

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Aux termes de l'article L.1511-3 du CGCT, modifié par l'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les aides à l'immobilier d'entreprises, la location ou la vente de terrains relèvent désormais exclusivement du ressort des communes et EPCI.

Par délibérations du 11 avril 2017 et du 30 mai 2017, le Conseil Communautaire a mis en place un dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) sur son territoire.

Les dossiers de demandes déposés dans le cadre de l'AIE sont ainsi présentés.

Afin de poursuivre ce programme de soutien, un crédit de 300 000 € pour l'année 2019 est inscrit au budget.

Pour rappel, l'aide est apportée sous forme de subvention plafonnée à 100 000 €. Le taux d'intervention est défini entre 10 % et 30 % selon la taille de l'entreprise.

Lors de sa réunion du 18 mars 2019, le Bureau a prononcé un avis favorable pour une subvention de 96 800 € sur une dépense éligible de 968 000 €, à la SAS KOHLER FRANCE, au titre de l'extension de son atelier de laquage à Champagnole.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** ce programme de soutien aux investissements immobiliers des entreprises pour l'année 2019, à hauteur de 300 000 €
- **ACCORDE**, conformément à l'avis favorable du Bureau du 18 mars 2019, une subvention de 96 800 € à la SAS KOHLER FRANCE sur une dépense éligible de 968 000 €, au titre de l'extension de son atelier de laquage à Champagnole, aide allouée sur la base du règlement communautaire « de minimis » n° 1407/2013 du 18 décembre 2013, publié au JOUE L352 du 24 décembre 2013,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution de subvention correspondante établie selon le modèle de convention type approuvé par délibération du 30 mai 2017, ainsi que tout avenant ultérieur.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2019.03.58 Approbation simplifiée du PLU de MIGNOVILLARD

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-45 et L. 153-47,

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Mignovillard approuvé le 10 janvier 2011 et modifié le 7 décembre 2015 et le 13 janvier 2017,

Vu l'arrêté du président de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura en date du 12 novembre 2018 prescrivant la modification simplifiée n°3 du PLU de Mignovillard pour modification du règlement écrit et de l'OAP « Secteur de la Scierie »,

Vu la mise à disposition du public effectuée du 18 février 2019 au 19 mars 2019 du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme,

Vu les observations émises par le public durant cette période,

Vu les avis émis par les personnes publiques associées.

Considérant que les observations du public et les avis des personnes publiques justifient de procéder à deux rectifications de langage du projet de modification simplifiée :

- Modification dans l'article UD11 et 1AU11 du terme "secteur ancien" par "UDa"
- Modification dans l'article N10 de la phrase "pour les constructions à usage d'habitation et annexes" par "pour l'aménagement, l'extension et les annexes des bâtiments existants",

Considérant que le plan local d'urbanisme modifié tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle apparaît au dossier annexé à la présente délibération et qui porte notamment sur les points suivants :
 - Modification du règlement écrit, notamment :
 - suppression de la référence au sous-secteur UDb
 - modalités de gestion des eaux pluviales
 - conditions d'implantation par rapport aux limites séparatives
 - définition de conditions d'implantation des constructions sur une même parcelle
 - adaptation de règles d'aspect extérieur (maçonnerie, toiture, clôture...)
 - conditions des locaux à usage d'habitation en zone UZ
 - hauteur maximale des constructions en zone UZ
 - Modification de l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) "Secteur de la Scierie"
- **ACCEPTE** de mettre en œuvre les modalités de mise à disposition suivantes :
 - La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153-20 à R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage au siège de la Communauté de communes et en mairie de Mignovillard durant un mois et d'une mention dans un journal habilité à publier les annonces légales ; ainsi qu'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales, si la Communauté de communes comprend une commune de 3 500 habitants ou plus ou si la commune compte 3 500 habitants ou plus ;
 - Conformément à l'article L.133-6 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et à la mairie de Mignovillard aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture.
 - La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.
 - La présente délibération, accompagnée du dossier de plan local d'urbanisme modifié qui lui est annexé, sera transmise au Préfet.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2019.03.59 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Dans le cadre du déroulement de carrière des agents de la fonction publique, l'autorité territoriale a la possibilité de proposer des avancements de grade afin de valoriser la carrière des agents.

Suite à l'avis favorable de la CAP qui s'est réunie le 21 mars 2019, les avancements suivants sont proposés, à compter du 1^{er} avril 2019 :

Situation actuelle Postes supprimés	Situation à compter du 1^{er} avril 2019 Postes créés
1 poste TC Attaché Principal	1 poste TC Attaché Hors Classe
1 poste TC Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1 poste TC Rédacteur principal 1 ^{ère} classe
1 poste TNC Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 poste TNC Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
1 poste TC Ingénieur	1 poste TC Ingénieur Principal
1 poste TC Technicien principal 2 ^{ème} classe	1 poste TC Technicien principal 1 ^{ère} classe
2 postes TNC Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2 postes TNC Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe

Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura

ETAT DU PERSONNEL - AVRIL 2019

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
FILIERE ADMINISTRATIVES		17	3	20	7,02	10,88	17,9
Attaché hors classe	A	1		1	1		1
Attaché principal	A	1		1	1		1
Attaché territorial	A	7	1	8	2	5,88	7,88
Rédacteur ppal de 1ère classe	B	1		1	1		1
Rédacteur ppal de 2ème classe	B	1		1	1	1	1
Rédacteur	B	3		3	1	2	2
Adjoint administratif Ppal 1ère classe	C	3	1	4	1 0,80	2	3,8
Adjoint administratif Ppal 2eme classe	C		1	1	0,22 0,89		0
FILIERE TECHNIQUE		8	3	11	4,92	4,57	9,49
Ingénieur principal	A	1		1	1		1
Ingénieur	A	1		1	1	1	1
Technicien pal 1ère cl	B	1		1	1		1
Technicien pal 2ème cl	B	1		1	1		0
Technicien	B	2		2		2	2
Adjoint technique ppal de 2ème classe	C	2	1 1	4	1 0,42 0,50	1	2,92
Adjoint technique	C	1	1 1	2	1 0,42 0,59	0,57	1,57
FILIERE SOCIALE		1	0	1	1		1
Educateur Ppal de jeunes enfants	B	1		1	1		1
FILIERE MEDICO SOCIALE		7	0	7	5	2	7
Puericultrice	A	1		1		1	1
Aux. puériculture pal 1ère classe	C	1		1	1		1
Aux. puériculture pal 2ème classe	C	5		5	4	1	5
TOTAL GENERAL		33	6	39	17,94	17,45	35,39

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les avancements de grade tels que présentés ci-avant,
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-avant, à compter du 1^{er} avril 2019,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

ASSAINISSEMENT ET ORDURES MENAGERES

2019.03.60 Avenant à la convention avec le SICTOM pour la gestion de la déchetterie de Mignovillard

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Par délibération en date du 11 avril 2017, la Communauté de Communes a conventionné avec le SICTOM de la Région de Champagne pour une aide à la gestion de la déchetterie de Mignovillard.

Le SICTOM assure la mise à disposition d'un agent pour la gestion de la déchetterie ainsi que le suivi administratif.

La convention initiale prévoyait des remboursements de frais forfaitaires mensuels (800 €) ainsi que des coûts par journée (220 €) ou demi-journée (120 €) pour le remplacement du gardien de la déchetterie.

Le personnel étant désormais en permanence un agent du SICTOM, il est proposé de modifier la convention afin de fixer un montant forfaitaire annuel à 20 000 €.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la nouvelle convention de gestion fixant un montant forfaitaire de 20 000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

AFFAIRES SCOLAIRES

2019.03.61 Ecole Maternelle de Valentenuze – Marchés de travaux

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Le bâtiment actuel du Groupe Scolaire Valentenuze à Champagne est énergivore et les menuiseries sont vétustes.

Au regard du schéma d'organisation des écoles mis en place sur le territoire et afin de poursuivre les investissements dans le domaine scolaire, il convient de procéder à la rénovation du Groupe Scolaire Valentenuze.

L'opération consiste à remplacer l'ensemble des menuiseries à l'identique par des fenêtres PVC et des portes en aluminium, beaucoup plus performantes. Les travaux sont prévus pour l'année 2019 et une demande de subvention DETR a été votée lors du Conseil Communautaire du 19 décembre 2018.

Afin de passer à la phase de réalisation des aménagements, une consultation a été lancée le 12 février 2019. Les entreprises avaient alors la possibilité de remettre une offre avant le jeudi 14 mars 2019 à 12h00 pour le lot menuiseries Alu/PVC proposé.

4 plis sont parvenus dans les délais en version dématérialisée. L'ouverture des plis a été réalisée le vendredi 15 mars à 13h45. Suite à l'analyse des offres par la maîtrise d'ouvrage, selon les critères indiqués dans la consultation, il est proposé de retenir l'entreprise SAS TRAVAILLOT pour un montant de 69.457,95 euros € HT soit 83.349,54 euros TTC.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, avec 50 voix pour et une voix contre (M. Gérard CART-LAMY),

- **APPROUVE** le marché de travaux présenté ci-dessus, pour un montant de 69.457,95 € HT, soit 83.349,54 € TTC.
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'entreprise SAS TRAVAILLOT,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.